

Compte rendu de la rencontre entre l'APPEP et le syndicat FO 11 janvier 2012

Suite à une sollicitation de M. Jacques Paris, secrétaire-général du SNFOLC, une délégation de l'APPEP (composée de Simon Perrier, Marie Perret et Philippe Blanc) s'est rendue au siège de FO afin de discuter, dans le cadre d'une réunion informelle, de divers sujets relatifs à l'enseignement de la philosophie ainsi qu'aux réformes actuellement mises en œuvre. M. Paris ne pouvant finalement être présent, FO était représentée par Bernard Kuntz, responsable national pour les enseignements disciplinaires et Mme Marie-Catherine Stoffel, Secrétaire Nationale du SNFOLC et Commissaire paritaire.¹

M. Kuntz souhaite s'entretenir avec nous de la réforme de l'évaluation des professeurs, qui marginalise le rôle des inspecteurs pédagogiques au profit des proviseurs. Nous rappelons que l'APPEP, dans le cadre d'un communiqué, a exprimé ses inquiétudes à propos de cette réforme qui, sous prétexte d'efficacité, soumet les professeurs à leur seule autorité administrative. M. Kuntz précise que l'arrêté ne devrait entrer en application qu'en 2013, soit une année après la date initialement prévue. Nous sommes, dit-il, dans une situation étrange. D'un côté, l'arrêté est maintenu. De fait, les corps d'inspection se voient de plus en plus cantonnés à de vagues missions ainsi qu'à des tâches administratives. D'un autre côté, lors des vœux qu'il a adressés au monde de l'éducation, le président de la République a réaffirmé le principe de la double notation. Quoi qu'il en soit des intentions du gouvernement, FO appellera les enseignants à faire grève le 31 janvier et continue de demander le retrait pur et simple de l'arrêté. Mme Perret précise que cet arrêté n'est que l'application du décret du 28 juillet 2010 qui porte, plus largement, sur l'évaluation des fonctionnaires. Madame Stoffel ajoute que ces derniers subissent déjà les effets de la politique très managériale à laquelle l'État soumet désormais ses agents. Les pressions qu'ils subissent, l'arbitraire auquel ils sont confrontés, l'incompréhension que font parfois naître les reproches qui leur sont signifiés lors de ces entretiens ne peuvent que renforcer nos craintes.

Sont évoquées les difficultés que nous rencontrons lorsque nous cherchons à convaincre nos collègues des effets délétères de cette réforme : de nombreux professeurs ne se satisfont pas du système d'évaluation existant, certains refusant de se mobiliser autour d'un principe qu'ils perçoivent comme une façon de défendre « l'inspection-sanction ». Nos collègues déplorent les trop rares visites de leur IPR, mais aussi le caractère très impersonnel, voire arbitraire, des rapports d'inspection. Dans certaines matières, souligne Philippe Blanc, ils ont même parfois le sentiment de défendre leur discipline contre leur inspection. Sans doute faut-il insister sur le fait qu'il est plus facile d'être en désaccord avec son inspecteur qu'avec son chef d'établissement, puisque les conditions de travail d'un professeur dépendent, pour une très large part, de ses décisions. Mme Stoffel ajoute que la réforme de l'évaluation s'inscrit dans la logique du programme ECLAIR, qui, d'ores et déjà, donne pouvoir aux chefs d'établissement de

¹ Précisons, comme nos interlocuteurs le conçoivent eux-mêmes, que si l'APPEP tient à rencontrer les syndicats ou les partis politiques, comme elle l'a déjà fait dans le passé et a plus récemment décidé de le refaire, avec tous, elle en reste indépendante. Il s'agit pour nous de mieux faire connaître et comprendre la conception que nous nous faisons de la place de notre discipline dans l'école, du rôle et du statut des professeurs qui lui sont en conséquence nécessaires.

recruter leurs équipes pédagogiques en les affranchissant de toutes les règles statutaires qui présidaient, jusqu'à maintenant, au mouvement. Elle nous signale l'existence d'un texte portant sur les mouvements spécifiques qui est paru l'année dernière au BO : cette note de service invite les candidats aux postes en CPGE à prendre contact avec les chefs d'établissement. Leur avis est, du reste, désormais décisif pour ce qui est de la nomination des professeurs en BTS. Nous convenons du fait que cette réforme risque d'affaiblir le statut des professeurs, et, à terme, d'en faire les employés du conseil d'administration de leur établissement.

La discussion permet de mettre en évidence un point d'accord : il est plus que jamais nécessaire de défendre le caractère disciplinaire de l'enseignement, et ce d'autant plus que les professeurs sont de plus en plus acculés à des tâches administratives qui les détournent de leur mission d'instruction.

Nous évoquons ensuite un autre sujet d'inquiétude, la dilution des savoirs disciplinaires dans les « compétences ». Mme Stoffel explique que l'« enseignement par compétences » est une façon d'entériner la coupure entre l'enseignement secondaire et le monde de la recherche. Simon Perrier remarque que même en philosophie existe une tendance à faire des professeurs du secondaire les répétiteurs d'un savoir produit par les seuls universitaires.

La discussion se poursuit sur la mise en œuvre de la réforme des lycées au niveau des classes terminales. Nous rappelons que la philosophie perd le dédoublement d'une heure dans les séries technologiques ainsi que la possibilité d'une quatrième heure en terminale scientifique. L'APPEP avait appelé les professeurs de philosophie à se mobiliser contre cette incidence de la réforme en les invitant à signer une pétition que FO, avec d'autres syndicats, avait soutenue. Malgré le volet des heures dégagées dans ses séries (10 h 30 en série scientifique et 17 h 00 dans les séries technologiques), cette double perte ne sera pas compensée ou très inégalement, selon les arbitrages rendus localement par les chefs d'établissement.

M. Kuntz nous signale l'existence d'une charte portant sur l'organisation des examens, qui a été récemment portée à sa connaissance. Celle-ci prévoit que la gestion pratique des épreuves puisse être sous-traitée à des services privés. L'État se défausse ainsi de ses obligations en matière d'organisation des examens nationaux. Marie Perret remarque que, « reconquête du mois de juin » oblige, l'État recourt, depuis plusieurs années déjà, à des lycées privés sous contrat pour accueillir les candidats au baccalauréat. Le principe de laïcité n'est pas toujours respecté : des collègues convoqués pour surveiller les épreuves ont signalé la présence de signes religieux dans certaines salles d'examen.

Nous évoquons ensuite l'état de la formation continue. Celle-ci souffre à la fois de la restriction des budgets et de la vulgate actuellement régnante, qui valorise les stages axés sur les compétences et la « transdisciplinarité » au détriment des stages disciplinaires. S'ensuit une discussion sur la formation initiale, elle aussi sinistrée, et sur les incidences de la réforme dite de la « mastérisation ». La DGESCO elle-même semble reconnaître que l'année de Master 2 est beaucoup trop lourde. Mais il n'est pas question pour autant de revenir à l'année de stage. Les professeurs-stagiaires sont acculés : la moindre fragilité devient une faille. Malgré la volonté affichée de « transparence », les chiffres sont rares. Mme Stoffel nous apprend qu'au mois de décembre 2010, 17 stagiaires avaient déjà démissionné dans l'académie Nancy-Metz. Elle attire notre attention sur le fait que beaucoup de stagiaires sont d'ex-contractuels. Or, depuis la mastérisation, ces collègues n'ont plus de bonification pour rester dans l'académie où ils exerçaient. Les nominations des stagiaires se font d'ailleurs à l'avenant : il revient à chaque académie de décider du nombre de berceaux qu'elle créera par discipline en fonction des moyens dont elle dispose. M. Kuntz se dit soucieux de la menace que cette réforme fait peser sur les concours, en particulier sur l'agrégation. Il rappelle les revendications de FO sur ce point : d'une part, la remise à plat de la réforme de la mastérisation et, d'autre part, le retour à un demi-service pour les professeurs-stagiaires.